

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2692

présenté par

Mme Hignet, Mme Trouvé, Mme Manon Meunier et M. Prud'homme

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite supprimer le développement des collaborations entre la recherche publique et les entreprises. Les investissements effectués par l'État dans la recherche publique ne doit pas être utilisés par des entreprises pour leurs propres intérêts. La rédaction actuelle ne garantit pas que cette collaboration puisse participer à la transition agroécologique et climatique de l'agriculture et de l'alimentation.